



**M. Luis Moreno-Ocampo
Procureur de la Cour pénale internationale**

*Déclaration au Conseil de sécurité des Nations Unies à propos de la situation au Darfour
(Soudan) en application de la résolution 1593 (2005)*

New York, le 3 décembre 2008

M. le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie pour l'occasion qui m'est offerte de proposer au Conseil un compte rendu de mes activités judiciaires. Comme dans le passé, je m'efforcerai de vous présenter le plus clairement possible les actions prévues par mon Bureau.

En décembre 2007, il y a un an, je vous informais que mon Bureau projetait de mener l'enquête en vue d'identifier les personnes qui portent la responsabilité la plus lourde des attaques contre les civils qui se poursuivent au Darfour, mais aussi les personnes qui maintiennent le Ministre Harun, inculpé de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, à un poste lui permettant de commettre des crimes, et enfin les personnes qui donnent des ordres à M. Harun et à d'autres. J'ai également informé le Conseil de mon intention de mener une enquête dans une troisième affaire relative à l'attaque dirigée contre des soldats du maintien de la paix de l'Union africaine.

Six mois plus tard, en juin 2008, j'ai fourni les détails de ces deux affaires au Conseil.

J'ai décrit les attaques perpétrées contre des groupes ethniques dans l'ensemble du Darfour, dans les villages et dans les camps de personnes déplacées, attaques qui se sont étalées sur une période de cinq ans. De tels actes ont nécessité, comme je l'avais signalé, la mobilisation constante de l'appareil d'État soudanais, y compris l'armée et les services de sécurité et de renseignement, l'intégration des milices/Janjaouid dans les forces de réserve, la coordination des administrations chargées de la diplomatie et de l'information et le contrôle du pouvoir judiciaire. J'ai précisé que l'affaire serait soumise aux juges à la mi-juillet 2008 au plus tard.

J'ai également exposé l'état d'avancement de l'enquête à propos de l'attaque meurtrière perpétrée en septembre 2007 par des rebelles à Haskanita, qui avait pris pour cibles des soldats du maintien de la paix.

J'ai en outre souligné que le Gouvernement soudanais n'avait adopté aucune mesure visant à arrêter ou remettre à la Cour Ahmad Harun et Ali Kushayb, à l'encontre desquels les juges avaient délivré des mandats d'arrêt dès avril 2007.

Enfin, j'ai demandé au Conseil de sécurité d'adresser un message fort au Gouvernement soudanais l'exhortant à coopérer et à obtempérer.

Dans sa déclaration 21 du 16 juin 2008, le Président du Conseil a envoyé un message ferme et cohérent. Je cite : « *Le Conseil prend note des efforts déployés par le Procureur de la Cour pénale internationale pour traduire en justice les auteurs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité commis au Darfour... le Conseil exhorte le Gouvernement soudanais et toutes les autres parties au conflit du Darfour à coopérer pleinement avec la Cour, conformément à la résolution 1593, afin de mettre un terme à l'impunité des crimes commis au Darfour.* » La résolution 1593 donnait compétence à la Cour. Cette déclaration présidentielle a confirmé votre soutien au travail judiciaire de la Cour.

Monsieur le Président,

Comme je l'avais annoncé, j'ai requis auprès de la Chambre préliminaire I la délivrance d'un mandat d'arrêt à l'encontre du Président Omar Al Bashir le 14 juillet 2008, pour des faits de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre.

Les éléments de preuve indiquent que le Président Al Bashir a ordonné les attaques contre les Four, les Massalit et les Zaghawa en mars 2003. En déclarant : « Je ne veux pas de prisonniers ni de blessés, seulement de la terre brûlée », il a déclenché des attaques d'une rare violence dans les villages et les camps de personnes déplacées. Au moins 35 000 personnes ont été tuées, environ 300 000 personnes sont mortes d'une « mort lente », des milliers de femmes et de fillettes sont victimes de viols. Aujourd'hui, 2,5 millions de personnes vivant dans des camps de réfugiés sont soumises à des conditions de vie destinées à les anéantir.

En guise de réponse à la requête, le conseiller du Président soudanais, Bona Malwal, a déclaré le 25 juillet : « Nous disons au monde qu'avec la mise en accusation de notre président, M. Al Bashir, nous ne saurions être responsables du bien-être des forces étrangères au Darfour. » Adam Hamid Musa, le nouveau gouverneur du Darfour-Sud, a pour sa part menacé que « le génocide prendra une dimension sans précédent » si le Président Al Bashir venait à être inculpé. Du reste, ce dernier a lui-même affirmé : « Nous ne cherchons pas à créer de problèmes mais s'ils arrivent jusqu'à nous, nous leur infligerons une leçon qu'ils n'oublieront pas de si tôt. »

De telles déclarations incitant à la violence sont autant de menaces contre les victimes et contre les hommes et les femmes déployés sur le terrain sous l'autorité du Conseil. De telles menaces doivent être interprétées pour ce qu'elles sont : une confirmation d'intentions criminelles.

Les juges prendront rapidement une décision concernant cette Requête. Il est temps de se préparer à leur décision.

Le 20 novembre 2008, j'ai présenté à la Chambre préliminaire I l'affaire relative à Haskanita contre trois commandants rebelles présumés responsables d'attaques à l'encontre de soldats de la paix, de meurtres et de pillages, des actes constituant des crimes de guerre. Ces commandants ont dirigé des forces d'environ mille hommes avec de l'artillerie lourde contre des soldats de la paix de l'Union africaine au Soudan. Ils ont tué douze soldats du maintien de la paix et en ont grièvement blessé huit autres. De telles attaques contre des opérations de maintien de la paix constituent des crimes d'une gravité extrême. Ils frappent au cœur du système international établi afin de préserver la paix et la sécurité et ciblent les millions de civils sous la protection des soldats de la paix.

En réponse à la requête, cinq groupes rebelles parties au conflit ont réagi en déclarant qu'ils étaient prêts à collaborer avec la CPI et à livrer tout membre de leur mouvement si la Cour en faisait la demande.

Encore faut-il qu'ils joignent les actes aux paroles. Les individus impliqués dans les crimes visés devront se rendre à La Haye et comparaître devant les juges. Nul n'est au-dessus de la loi.

Monsieur le Président,

Au cours des derniers mois, le Gouvernement du Soudan n'a pas tenu compte de la Déclaration 21 du Président du Conseil.

Le génocide se poursuit. Les viols dans l'enceinte des camps et autour de ceux-ci se poursuivent. L'aide humanitaire est toujours entravée. Plus de 5 000 personnes déplacées meurent chaque mois.

Au camp de Kalma, le 25 août, des forces gouvernementales armées de fusils ont attaqué des civils, des Fours qui ont tenté de se défendre avec des bâtons et des lances. Le bilan de ces attaques est d'au moins 31 morts et de plus de 65 blessés, y compris des femmes et des enfants. Le 10 septembre, mon Bureau a envoyé une lettre au Gouvernement Soudanais demandant des éclaircissements sur les « *enquêtes ou poursuites nationales planifiées ou en cours se rapportant aux événements du 25 août* ». Il n'y a pas eu de réponse.

Dans les camps du Darfour, le Comité d'aide humanitaire, qui relève des compétences du Ministre Harun, en association étroite avec l'appareil de renseignement et de sécurité, n'a jamais été aussi actif. Sa dernière action en

date a consisté à mettre fin aux soins de santé mentale pour les personnes déplacées, un acte lourd de sens.

Jour après jour, la MINUAD et d'autres dénombrent les cas de viols à l'encontre de femmes et de fillettes. Pourtant, le Président Al Bashir a déclaré publiquement, pas plus tard que le 7 octobre que « *le viol à grande échelle n'existe pas* » au Darfour et que « *les femmes affirment de telles choses parce qu'elles comptent des rebelles dans leur famille* ».

Des villages sont encore bombardés, comme le prouvent les frappes aériennes qui se sont produites à Dairi Shagi et à Oum Al-Wadi au Darfour-Nord. 300 000 personnes sont venues grossir les rangs des déplacés depuis le début de l'année.

Monsieur le Président,

La complémentarité est l'un des fondements du Statut de Rome. Elle offre à chaque État l'occasion d'assumer sa responsabilité fondamentale d'enquête sur des crimes et d'en poursuivre les auteurs. Et comme l'a décrit avec concision Ivo Sanader, le Premier Ministre de Croatie, dans une phrase adressée à l'Assemblée générale des Nations Unies : « *La CPI offre un recours crucial à la justice dans des situations où les gouvernements nationaux ne peuvent ni ne veulent régler ces problèmes eux-mêmes.* » Telle est la définition de ce concept.

Dans le cas présent, le critère de complémentarité est simple à appliquer. Il n'y a eu aucune évolution depuis le mois de juin. Aucune poursuite judiciaire se rapportant aux crimes à grande échelle auxquels s'intéresse la Cour n'est en cours au Soudan. Le rapport du Gouvernement soudanais soumis à l'Union africaine et aux Nations Unies le confirme. En effet, ce rapport indique qu'au cours des cinq dernières années, le Soudan a seulement jugé sept affaires – sept affaires dont étaient saisis des tribunaux ordinaires et, qui plus est, sans le moindre lien avec la campagne de crimes coordonnés par Ahmad Harun, perpétrés par Ali Kushayb et d'autres et, comme l'affirme l'Accusation, ordonnés par le Président Al Bashir. L'affaire la plus grave ayant fait l'objet de poursuites par les autorités soudanaises est celle d'un étudiant tué lors d'une manifestation. Malgré toutes les déclarations à propos du travail des Tribunaux spéciaux depuis 2005 et malgré les annonces et les nominations récentes, force est de constater que rien n'a été fait.

Les rumeurs concernant une enquête relative à Ali Kushayb ne se sont pas vérifiées à ce jour et Ahmad Harun, comme vous le savez tous, occupe toujours le poste de Ministre délégués du Soudan aux affaires humanitaires chargé des personnes qu'il a lui-même déplacées. Le Président Al Bashir a

déclaré publiquement qu'il ne livrerait pas le Ministre Harun à la CPI car celui-ci appliquait ses instructions. L'impunité accordée à M. Ahmad Harun est un message direct adressé à tous les auteurs de crime au Darfour pour leur dire qu'aucune sanction ne sera prise. Il s'agit également d'une menace envers les victimes et le personnel que vous avez mandaté sur le terrain d'une part et d'un défi direct à l'autorité de ce Conseil.

Monsieur le Président,

Le Président Kikwete de Tanzanie, en qualité de président de l'Union africaine, a prononcé des paroles empreintes de sagesse lorsqu'il a affirmé lors d'une séance de l'Assemblée Générale des Nations Unies qu'il fallait parer au plus pressé en sauvant des vies au Darfour. Il faut mettre un terme aux crimes.

Durant de longues années, le Conseil de sécurité et les États membres ont averti les autorités soudanaises de l'illégalité du bombardement des écoles et des dangers associés au non-désarmement des milices/Janjaouid.

Il s'agit là d'une question fondamentale. Leur mobilisation a permis au Président Al Bashir de faire passer le conflit pour un conflit tribal qui n'était nullement lié aux forces gouvernementales. En donnant l'illusion d'une autonomie des milices/Janjaouid, il a pu poursuivre le génocide malgré la surveillance de la communauté internationale.

Le Conseil a réitéré des recommandations fondamentales en vue de mettre un terme aux crimes : le désarmement des milices/Janjaouid, l'interruption des frappes aériennes contre les cibles civiles, la facilitation de l'aide, et l'encouragement de l'obligation redditionnelle. En guise de réponse, le Gouvernement soudanais a fait des promesses creuses, qui ont été démenties par les faits.

Dès le 19 juin 2004, le Président Al Bashir ordonnait une « *mobilisation complète visant à désarmer tous les groupes armés illicites dans la région du Darfour, y compris les Janjaouid* » et se ravisait le lendemain en déclarant que cela « *s'appliquait seulement aux bandits, pas aux Forces de défense populaires, ni à la police populaire ou à d'autres membres de tribu armés par l'État pour combattre les rebelles* ».

Autre exemple, le 3 juillet 2004, le Gouvernement soudanais publiait avec les Nations Unies un communiqué conjoint où il s'engageait à « *désarmer les milices, traduire en justice les auteurs d'atteintes aux droits de l'homme et à éliminer toute entrave à l'aide humanitaire* ».

La liste est interminable.

Le 15 septembre 2007, en Italie, le Président Al Bashir promettait un cessez-le-feu. Trois semaines plus tard, des troupes soudanaises et les milices qui leur étaient associées tuaient plus de 30 civils dans une attaque contre Muhagiriya au Darfour-Sud.

Le 19 décembre 2007, le Président Al Bashir prononçait une allocution exprimant l'engagement unilatéral du gouvernement en faveur d'un cessez-le-feu au Darfour, à la suite de quoi des bombardements aériens de civils se sont produits un mois plus tard avec des frappes contre les villages d'Abu Surouj, de Sirba et de Suleia en janvier et février 2008.

Récemment, le 17 octobre 2008, le Secrétaire général des Nations Unies indiquait au Conseil qu'il incombait encore au Gouvernement soudanais de faire cesser les bombardements aériens, de prendre des mesures pour désarmer les milices/Janjaouid et de respecter ses obligations au regard du droit humanitaire de protection de la population civile.

Le 12 novembre, le Président Al Bashir s'engageait encore une fois à mettre en œuvre un cessez-le-feu et à désarmer les Janjaouid. Une semaine plus tard, le 19 novembre, le Secrétaire général Ban Ki-moon déclarait que les Nations Unies avaient eu connaissance de bombardements aériens contre des civils au Darfour.

Dans le domaine de la justice également, il a fallu se contenter de vaines paroles.

Dans son discours lors de la session d'ouverture de l'Initiative du peuple soudanais, le Président Al Bashir a déclaré : *« Comme nous croyons que la justice est une valeur primordiale et que c'est là le fondement d'une bonne gouvernance, nous annonçons notre engagement à instaurer l'état de droit dans toutes les parties du Darfour afin de rendre justice aux opprimés »*. Le Président Al Bashir a poursuivi : *« J'ai ordonné à tous les instances juridiques de continuer à accomplir leur devoir au Darfour sans laxisme, en se focalisant particulièrement sur les plaintes et en finalisant au mieux les poursuites judiciaires afin de garantir l'organisation de procès équitables en toute transparence. »*

Cependant, chaque jour apporte son lot d'arrestations et de torture de défenseurs des droits de l'homme. Trois d'entre eux ont été arrêtés et torturés la semaine dernière au motif de liens présumés avec la CPI . Des personnes que l'on soupçonne de témoigner pour la CPI sont arrêtées et jugées pour

trahison. Les agents soudanais recherchent d'éventuels témoins pour les réduire au silence. Il ne s'agit pas là d'une méthode visant à recueillir des éléments de preuve mais plutôt d'une procédure de maquillage des crimes. C'est ainsi que le Président Al Bashir entend rendre « *la justice aux opprimés* ».

Monsieur le Président,

Tous les partenaires du Soudan ont conseillé aux autorités soudanaises d'adopter des « *mesures concrètes et concises* ». Il n'en a rien été. Le Président Al Bashir aurait pu désarmer les milices, faire cesser les attaques à l'encontre des civils, rendre leur terre aux personnes déplacées et livrer MM. Harun et Kushyab à la CPI à La Haye. Il ne l'a pas fait. Il poursuit la mise en œuvre de son plan destiné à détruire des groupes ethniques entiers et sa démarche criminelle prévoit d'accorder l'immunité et de maquiller les crimes. Le Président Al Bashir utilise les rouages diplomatiques et fait campagne contre la CPI. Il essaie de convaincre des organisations et le Conseil de sécurité de le protéger. La communauté internationale ne peut participer à une telle mascarade. Nous savons pertinemment que, s'agissant de génocide et de crimes contre l'humanité, l'inaction et la passivité reviennent à participer aux crimes. Pour leur part, les victimes n'ont pas peur de la justice.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi de conclure.

Le Conseil a identifié quatre pistes en vue d'une solution globale au Darfour : la paix, la sécurité, l'aide humanitaire et la justice. Aucune d'elle ne peut réussir indépendamment des autres.

Les soldats du maintien de la paix et les travailleurs humanitaires ne devraient pas être contraints de travailler dans un environnement où les crimes qu'ils cherchent à prévenir résultent d'ordres donnés par le Président Al Bashir lui-même. Dans un tel contexte, leurs efforts demeureront vains. Tant que des pyromanes sont au pouvoir, le nombre de combattants du feu que vous envoyez importe peu. Il n'y en aura jamais assez.

Le Conseil a requis une intervention judiciaire. Mon Bureau a mené l'enquête à propos des personnes portant la responsabilité la plus lourde. Tous les mandats d'arrêt et toutes les requêtes de délivrance de mandat d'arrêt ont été rendus publics. Il n'y en a pas d'autre. Ahmed Harun et Ali Kushayb doivent être remis à la Cour. Toutes les parties au conflit doivent respecter les règles de droit.

La décision portant sur la requête aux fins de délivrance d'un mandat d'arrêt à l'encontre du Président Al Bashir est désormais entre les mains des juges. Le Conseil doit y être préparé. Si les juges décident de délivrer un mandat d'arrêt contre le Président Al Bashir, il sera impératif de décider d'une action cohérente menée par tous afin d'en assurer l'exécution.

Le Président Al Bashir niera ses crimes et prononcera quelques mots, puis il insistera pour obtenir votre protection. Cependant la communauté internationale ne peut fermer les yeux sur ces crimes. Les agissements criminels du président Al Bashir ne sauraient être ignorés. Comment, en effet, tolérer des déclarations de cessez-le-feu suivies par des bombardements, le déni de viols à grande échelle ou les promesses de justice alors que des témoins sont soumis à la torture. La communauté internationale ne saurait participer à la dissimulation d'un génocide ou de crimes contre l'humanité.

Comme l'a déclaré en juin le Ministre des affaires étrangères du Costa Rica Bruno Stagno Ugarte : « *Il suffirait qu'en tant qu'États membres du Conseil de sécurité, nous ayons la décence de faire montre de volonté politique pour exiger des autorités de Khartoum qu'elles se plient pleinement à la résolution 1593. Il faut dépasser les mesures d'apaisement, car le moment est passé de continuer à s'incliner devant le mal.* »

Merci beaucoup.